

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 septembre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 214 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Enda AMRAOUI - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Thomas BATTESTI - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUA - Fabienne BENDAYAN - Samuel BEN-HAMOU - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Tina BIARD SANSONETTI - Eva-Pauline BONAN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Eric CHEVALIER - Marie-Christine CIANNARELLA - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Sarah COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Brigitte DEVESSA - Pierre DHARREVILLE - Sylvaine DI CARO - Hélène DI VITA DANCHESI - Laurent DILLINGER - Ambrozio DOLFI - Alexandre DORIOU - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Olivier FAYSSAT - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Emmanuel FOUQUART - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Hélène GAILLARD - Pierre-Marie GANOZZI - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jérôme GOUIRAN - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Monique GRISETI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Anthony KREHMEIER - Mirabelle LAMOUREUX - Lucas LANGOMAZINO - Eric LE DISSES - Candice LE TOURNEUR - Philippe LEANDRI - Michèle LEBAN - Aurélie LECAT - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Laurent LHARDIT - Jérôme MARCILIAC - Patrick MARKARIAN - Mario MARTINET - Juliette MASSON - Philippe MAURIZOT - Joëlle MELIN - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Serge MORI - Roland MOUREN - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Philippe PIGNON - Jocelyne POMMIER - Marie-Laurence POSTEAU - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Gwenaël RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Franck SANTOS - Giovanni SCHIPANI - Jean-Pierre SERRUS - Caroline SICARD - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIH - Jean-Pierre SQUILLARI - Hanifa TAGUELMINT - Nathalie TESSIER - Karim TOUCHE - Martine VASSAL - Amapola VENTRON -

Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel VINCENTELLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Michaël ZAZOUN - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Romain AMARO représenté par Hervé GRANIER - Patrick ARDIZZONI représenté par Eric CHEVALIER - Lalia ATTAF représentée par Loïc GACHON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Samia GHALI - Philippe CHARRIN représenté par Guy BARRET - Jean-Jacques COULOMB représenté par Eric BOUILLÉ - Joëlle FABRE représentée par Pierre DHARREVILLE - Dimitri FARRO représenté par Robin PRÉTOT - Josette FURACE représentée par Julien ROSSI - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Patrick GRIMALDI représenté par Gaby CHARROUX - Jean-Christophe GROSSI représenté par Laurent DILLINGER - Michel LAN représenté par Marc DEL GRAZIA - Maxime MARCHAND représenté par Michel ILLAC - Hervé MENCHON représenté par Gwenaël RICHEROLLE - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO - Martine MISTRAL-GUYL représentée par Roland MOUREN - Marc PENA représenté par Clément FREL-CAZENAVE - Claude PICCIRILLO représenté par René-Francis CARPENTIER - Magali RAMOS représentée par Yannick GUERIN - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée par Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN - Hervé ROUAT représenté par Aurélie LECAT - Frédéric SZABO représenté par Giovanni SCHIPANI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Dominique AUGÉY.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Jérôme GOUIRAN représenté à 15h23 par Ambrozio DOLFI - Joëlle MELIN représentée à 15h40 par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Candice LE TOURNEUR représentée à 16h06 par Juliette MASSON - Cédric OROFINO représenté à 16h18 par Christophe HOCMARD - Serge MORI représenté à 16h18 par Thomas ARCAMONE - Jean-Marc COPPOLA représenté à 16h18 par Audrey GARINO - Sandrine D'ANGIO représentée à 16h24 par Thibaut CHARPENTIER - Naïs MENGIN représentée à 16h40 par Aurélien AUCLAIR - Eric MERY représenté à 16h45 par Jean-Marc SIGNES - Thomas ROLLER représenté à 17h00 par Azad KAZANDJIAN - Pierre-Marie GANOZZI représenté à 17h00 par Philippe CAHN - Perrine PRIGENT représentée à 17h00 par Marie BATOUX - Brigitte DEVESA représentée à 17h05 par Sophie JOISSAINS - Danielle MILON représentée à 17h05 par Bernard DEFLESSELLES - Anne-Sophie SIDANI représentée à 17h06 par Clara JABOULAY - Tina BIARD SANSONETTI représentée à 17h06 par Hassan GUENFICI - Hélène GAILLARD représentée à 17h11 par Catherine MOYEMONT GAILDRY - Gilles COLLOMB représenté à 17h15 par Jean-Pierre SQUILLARI - Philippe MAURIZOT représenté à 17h25 par Pascal MONTECOT - Michèle RUBIROLA représentée à 17h31 par Yannick OHANESSIAN - Romain SIMMARANO représenté à 17h50 par Joël LEVI-VALENSI

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

René-Francis CARPENTIER à 17h25 - Roland GIBERTI à 17h31

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-027-19579/26/CM

■ Modification de l'affectation du résultat 2025 - Budget principal 174347

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En application des textes en vigueur, l'arrêté des comptes de la Métropole Aix-Marseille-Provence est approuvé par le vote du compte financier unique.

Cet arrêté des comptes permet de déterminer :

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement, constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice, auquel se rajoute les résultats antérieurs de clôture ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement, laissant apparaître un besoin de financement de la section ;
- Les restes à réaliser en recettes, qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

Le besoin de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en recettes.

Par délibération n°FBPA-018-18447/26/CM du 24 juin 2026, le Conseil de la Métropole a affecté les résultats de l'exercice 2025 du budget principal conformément aux résultats et aux restes à réaliser constatés dans le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal.

Suite à l'arrêté préfectoral n°2026-10 portant règlement d'office du budget primitif 2026 du budget principal et des treize budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence le montant des restes à réaliser pour le budget principal a été fixé à 35 309 268,70 € au lieu de 35 365 288,71 €.

En conséquence, l'affectation de résultat du budget principal doit être modifiée pour correspondre à l'arrêté préfectoral et aux inscriptions budgétaires de l'exercice 2026.

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025 pour le budget principal est détaillée dans le tableau suivant :

Résultats de l'exercice 2025		Résultats de clôture Fonctionnement / Exploitation 2024 (A)	Résultats de clôture d'Investissement 2024 (B)	Restes à Réaliser en Recettes 2024 (C)	Résultats cumulés Investissement 2024 (B+C)	Part affectée à l'Investissement 2025 (D)	Solde maintenu en section d'exploitation 2025 (A-D)
Fonctionnement	Investissement						
24 385 456,49	-38 697 883,29	103 902 813,04	-139 119 552,21	35 309 268,70	-103 810 283,51	103 810 283,51	92 529,53

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un total de 103 810 283,51 euros afin de permettre la couverture du besoin de financement.

Le solde maintenu en section de fonctionnement s'élève à 92 529,53 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 10 septembre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 14 septembre 2026
Publié le 14 septembre 2026

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2025 relatives à ce budget ;
- Le compte financier unique de l'exercice 2025 relatif à ce budget ;
- L'arrêté préfectoral n°2026-10 portant règlement d'office du budget primitif 2026 du budget principal et des treize budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal comme suit :

Le résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement s'établit à 103 902 813,04 euros.

Le résultat cumulé 2025 de la section d'investissement, s'élève à -103 810 283,51 euros.

Il est affecté en section d'investissement un montant de 103 810 283,51 euros pour permettre la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre au compte 1068 « autres réserves » à l'issue du vote de la décision modificative n°1 2026.

Le solde maintenu en section de fonctionnement s'élève à 92 529,53 euros, et est porté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 "résultat d'exploitation reporté".

Le résultat de clôture de la section d'investissement, hors restes à réaliser, établit à -139 119 552,21 euros, est inscrit sur la ligne budgétaire codifiée 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la décision modificative n°1 2026 en dépenses.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Finances, Budget, Stratégie Fiscale,
Maîtrise de la Dépense Publique
Pilotage des satellites

David YTIER